



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement et Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/423
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/211 du 6 mai 2011 modifiant la
composition de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE » ;

VU le décret du Président de la République en date du 27 mai 2011 portant nomination de Monsieur Pierre MONZANI, préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine et Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1531 du 20 novembre 2009 du Préfet de la Région Île de France coordonnateur du bassin Seine Normandie approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 du Préfet de la Région Île de France coordonnateur du bassin Seine Normandie approuvant la délimitation du périmètre d'intervention de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine « IIBRBS », en tant qu'établissement public territorial de bassin « EPTB » Seine Grands lacs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/211 du 6 mai 2011 portant modification de la Commission Locale de l'Eau ;

VU la délibération du 26 mai 2011 par laquelle l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine a désigné un représentant au sein de la CLE de l'Yerres ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la désignation de M. Jean-Marie BRETILLON pour représenter l'IIBRBS en tant qu'EPTB au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, il y a lieu de procéder à la modification de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yerres ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRETE

Article 1er – La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres est modifiée ainsi qu'il suit:

**1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :
26 membres.**

Représentants des communes

de Seine-et-Marne

M. Guy GEOFFROY, maire de Combs la Ville

Mme Bernadette LACOSTE, adjointe au maire de Brie Comte Robert

M. Michel COMMANAY, maire de Faremoutiers

M. Jean-Paul GARCIA, maire de Gretz Armainvilliers

M. Jean BARRACHIN, maire de Guignes

M. Gérard RUFFIN, maire de Lésigny

Mme Jacqueline SCHAUFLER, maire de La Celle sur Morin

de l'Essonne

M. Daniel DESPOUY, conseiller délégué de Draveil

Mme Christine SCELLE - MAURY, maire d'Épinay-sous-Sénart

Mme Catherine DEGRAVE, maire adjointe de Yerres

Mme Marie-Anne VARIN, conseillère municipale de Brunoy

du Val-de-Marne

M. Jean-Yves JEANNES, conseiller municipal de Périgny sur Yerres

M. Michel LE GOIC, conseiller municipal de Limeil Brévannes

Représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Ghyslaine DEGRAVE

Représentant du Conseil Général de l'Essonne

Mme Claire ROBILLARD

Représentant du Conseil Général de la Seine-et-Marne

M. Didier TURBA

Représentant du Conseil Général du Val-de-Marne

M. Joseph ROSSIGNOL

Représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grand Iacs :

M. Jean-Marie BRETILLON

Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres

M. Jean Marc CHANUSSOT, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV)

M. Alain CHAMBARD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY)

M. Joël CHAUVIN, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU)

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)

M. René LE BOEDEC Vice-Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP)

M. James GUILLOT

Représentant du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange

M. Christian MORESTIN, Président

Représentant du Syndicat de l'Yvron

M. Marc VERCAUTEREN, Président

2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres.

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne ou son représentant
- Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne ou son représentant

- Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Essonne ou son représentant
- Le Président de l'association Nature Environnement 77 ou son représentant
- Le Président de l'association Essonne Nature Environnement ou son représentant
- Le Président du syndicat départemental de la propriété rurale de Seine et Marne ou son représentant,
- Le Président de la Société VEOLIA ou son représentant,
- Le Président de la Société la Lyonnaise des Eaux ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Irrigants ou son représentant,
- Le Président de l'Association UFC Que Choisir IDF ou son représentant,
- Le Président du comité départemental de Canoë-Kayac de Seine et Marne ou son représentant,
- Le Président de l'Association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie (AQUI'BRIE) ou son représentant,

3º Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics: 11 membres.

- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le Préfet de la Seine et Marne ou son représentant
- Le Préfet du Val de Marne ou son représentant
- Le Préfet de l'Essonne ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant
- Le responsable de la Mission Inter Services de l'Eau de Seine et Marne ou son représentant
- Le responsable de la Mission Inter Services Interdépartementale de l'Eau de Paris-Proche-Couronne ou son représentant
- Le responsable de la Mission Inter Services de l'Eau de l'Essonne ou son représentant
- Le Délégué Inter régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France ou son représentant

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/211 du 6 mai 2011, modifiant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yerres

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

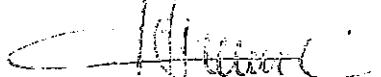
Article 4— Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

14 OCT. 2011

Melun, le

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des
territoires



Jean-Yves SÖMMIER